

VOUS SOUHAITEZ AGIR SUR LA GESTION ET L'AMÉNAGEMENT DE VOS AIRES DE STATIONNEMENT ?

Les Conseils régionaux de l'environnement de Montréal, de Laval, de la Montérégie, de la Capitale-Nationale et du Centre-du-Québec vous accompagnent dans vos projets de stationnement pour l'obtention de l'Attestation Stationnement écoresponsable.

Que vous soyez un propriétaire ou gestionnaire de stationnement, un promoteur immobilier, un professionnel de l'aménagement ou une municipalité, engagez-vous dans la démarche et bénéficiez:

- ✓ De nombreux outils et formations
- ✓ D'une attestation reconnue
- ✓ D'un accompagnement personnalisé
- ✓ Du rayonnement de vos actions

FAIRE LE CHOIX D'UN STATIONNEMENT ÉCORESPONSABLE, C'EST:

- ✓ Réduire les coûts des déplacements
- ✓ Offrir un cadre de vie et de travail plus attrayant
- ✓ Accroître sa valeur foncière
- ✓ Afficher son engagement environnemental

INFORMATION ET CONTACT SUR : stationnementecoresponsable.com

Engagez-vous dans la démarche!



UNE DÉMARCHÉ DE



FINANCÉE PAR



La démarche Stationnement écoresponsable bénéficie d'une aide financière du gouvernement du Québec tirée du programme Action-Climat Québec et rejoint les objectifs du Plan pour une économie verte 2030.



OBTENEZ UNE ATTESTATION POUR LA GESTION ET L'AMÉNAGEMENT ÉCORESPONSABLE DE VOS AIRES DE STATIONNEMENT

DES SOLUTIONS POUR GÉRER ET AMÉNAGER UN STATIONNEMENT ÉCORESPONSABLE

STATIONNEMENT INTERIEUR



Implanter adéquatement le stationnement sur la propriété



Tarifier le stationnement et offrir des incitatifs aux alternatives

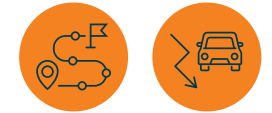


Fournir les aménagements adéquats aux cyclistes

INSTALLATIONS POUR CYCLISTES



Évaluer les besoins en déplacement et en stationnement



Se localiser à proximité d'un réseau de transport



LIEN PIÉTONNIER



Intégrer un réseau piéton continu et sécuritaire

Réduire les dimensions du stationnement



Préserver la végétation existante, verdir le stationnement et gérer l'eau de pluie sur place



Implanter des bornes de recharge et des cases pour le covoiturage et l'autopartage



VERDISSEMENT ET GESTION DE L'EAU



BORNES ET CASES RÉSERVÉES